

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE LA LUTTE CONTRE

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fonds vert – États financiers de l'exercice financier clos le 31 mars 2020

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-90892-0 (PDF)

ISBN : 978-2-550-90893-7 (Imprimé)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

<u>Rapport de la direction</u>	<u>5</u>
<u>Rapport de l'auditeur indépendant</u>	<u>6</u>
<u>État des résultats.....</u>	<u>8</u>
<u>État de l'excédent cumulé</u>	<u>9</u>
<u>État de la situation financière.....</u>	<u>10</u>
<u>État de la variation des actifs financiers nets</u>	<u>11</u>
<u>État des flux de trésorerie</u>	<u>12</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. <u>Statut constitutif et nature des activités</u>	<u>13</u>
2. <u>Principales méthodes comptables</u>	<u>13</u>
3. <u>Opération de restructuration.....</u>	<u>17</u>
4. <u>Intérêts et revenus de placements</u>	<u>18</u>
5. <u>Subventions octroyées</u>	<u>18</u>
6. <u>Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</u>	<u>19</u>
7. <u>Placements de portefeuille</u>	<u>19</u>
8. <u>Débiteurs.....</u>	<u>20</u>
9. <u>Immobilisations corporelles</u>	<u>21</u>
10. <u>Obligations et droits contractuels.....</u>	<u>23</u>
11. <u>Incidence de la pandémie de COVID-19.....</u>	<u>25</u>
12. <u>Opérations entre apparentés.....</u>	<u>25</u>
13. <u>Chiffres comparatifs.....</u>	<u>25</u>



Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds vert (le "Fonds") ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre,

Marc Croteau

Québec, le 8 décembre 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds vert (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de mes travaux d'audit, je n'ai pas été en mesure d'obtenir l'ensemble des éléments probants suffisants et appropriés concernant la réalité d'une partie importante des frais de gestion liés à la réalisation des activités et à l'administration du Fonds, soit un montant de 18,2 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (29,7 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2019). Par conséquent, je n'ai pu déterminer si ces charges auraient dû faire l'objet d'ajustements. Cette limitation avait également donné lieu à l'expression d'une opinion avec réserve concernant les états financiers de l'exercice précédent.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Alain Fortin, CPA auditeur, CA
Directeur général

Québec, le 8 décembre 2021

FONDS VERT
ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2020	2019
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Droits et permis			
Marché du carbone	825 504	996 745	853 122
Redevances – Matières résiduelles	121 563	133 731	122 950
Redevances – Changements climatiques		-	9 548
Redevances – Eau	3 000	3 033	3 234
	<u>950 067</u>	<u>1 133 509</u>	<u>988 854</u>
Contributions – Gouvernement du Canada	98 978	50 747	30 325
Intérêts et revenus de placements (note 4)	21 515	29 444	25 062
Autres revenus		48	-
Total des revenus	<u>1 070 560</u>	<u>1 213 748</u>	<u>1 044 241</u>
CHARGES			
Subventions octroyées (note 5)	854 959	740 682	674 048
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	61 818	53 814	43 330
Frais de gestion liés à l'administration	1 861	2 539	2 120
Créances douteuses	-	992	11 108
Amortissement des immobilisations corporelles	958	671	787
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		5	-
Radiation d'immobilisations corporelles		-	336
Total des charges	<u>919 596</u>	<u>798 703</u>	<u>731 729</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>150 964</u>	<u>415 045</u>	<u>312 512</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	<u>2020</u> <u>Budget</u>	<u>2020</u> <u>Réel</u>	<u>2019</u> <u>Réel</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 287 960	1 284 571	972 059
Excédent de l'exercice	<u>150 964</u>	<u>415 045</u>	<u>312 512</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>1 438 924</u></u>	<u><u>1 699 616</u></u>	<u><u>1 284 571</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	1 578 304	1 164 878
Placements de portefeuille (note 7)	300 309	352 675
Débiteurs (note 8)	28 902	28 752
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	90 975	47 125
	1 998 490	1 593 430
PASSIFS		
Frais de gestion et charges à payer	20 951	9 319
Subventions à payer	279 512	303 320
Sommes à verser en vertu d'une entente avec le gouvernement du Canada	2 212	-
	302 675	312 639
ACTIFS FINANCIERS NETS	1 695 815	1 280 791
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	3 801	3 780
EXCÉDENT CUMULÉ	1 699 616	1 284 571

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Marc Croteau
 Sous-ministre de l'Environnement et de la
 Lutte contre les changements climatiques

FONDS VERT
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
de l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2020	2019
	Budget	Réal	Réal
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	150 964	415 045	312 512
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 145)	(697)	(748)
Radiation d'immobilisations corporelles		-	336
Disposition d'immobilisations corporelles	-	5	-
Amortissement des immobilisations corporelles	958	671	787
	(2 187)	(21)	375
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	148 777	415 024	312 887
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	1 283 991	1 280 791	967 904
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	1 432 768	1 695 815	1 280 791

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	415 045	312 512
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des primes/escomptes sur placements	(605)	473
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	671	787
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	336
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	5	-
	<u>415 116</u>	<u>314 108</u>
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(150)	387
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	(43 850)	(26 278)
Frais de gestion et charges à payer	11 604	(596)
Subventions à payer	(23 808)	(63 087)
Sommes à verser en vertu d'une entente avec le gouvernement du Canada	2 212	-
	<u>(53 992)</u>	<u>(89 574)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	361 124	224 534
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(1 829 365)	(428 585)
Produit de disposition de placements	1 882 336	350 800
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	52 971	(77 785)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(669)	(744)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(669)	(744)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	413 426	146 005
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 164 878	1 018 873
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 578 304	1 164 878
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	38 232	38 579
Équivalents de trésorerie	1 540 072	1 126 299
	<u>1 578 304</u>	<u>1 164 878</u>
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	10 214	7 627

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds vert (ci-après le "Fonds"), constitué en 2006, en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001), relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce Fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.1 de sa loi constitutive. Dans la réalisation de sa mission, le Fonds travaille en partenariat avec plusieurs ministères et organismes.

La sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (RLRQ, 2017, chapitre 4) (la "Loi modifiée"), a introduit d'importants changements à la loi constitutive du MELCC¹ concernant la gouvernance du Fonds le 23 mars 2017. La création du FPEDHÉ² issue de la scission du Fonds constitue l'un des changements importants introduits par la Loi modifiée de même que la création du Conseil de gestion du Fonds vert.

Conséquemment, au 1^{er} avril 2017, les actifs, passifs et les obligations contractuelles liés aux activités relatives à la gestion des barrages publics et à d'autres éléments liés à la protection de l'environnement ont été transférés du Fonds au FPEDHÉ. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

¹ MELCC – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

² FPEDHÉ - Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Droits et permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le Fonds accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et se divisent en quatre catégories :

- A- Marché du carbone : les revenus générés par le marché du carbone proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RLRQ, chapitre Q-2, r.46.1)
- B- Revenus provenant du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r.43);
- C- Revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (RLRQ, chapitre Q-2, r.42.1).
- D- Revenus provenant de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01) concernant le financement des actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Contributions

Les revenus provenant des contributions du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Intérêts et revenus de placements

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les débiteurs, ainsi que les revenus de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois suivant la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placements.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sont capitalisés contre le coût des placements. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'échéance de chaque titre.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégorie	Durée
Bâtiment	40 ans
Aménagement	10 ans
Matériel et équipement	10 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Développement informatique	10 ans
Réseaux complexes	40 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient mises en services.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS (suite)

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

Le 31 octobre 2019, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé le projet de loi 44, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* (RLRQ, 2020, chapitre 19). Le projet de loi modifie les règles régissant le Fonds, qu'il renomme « Fonds d'électrification et de changements climatiques ». Le projet de loi a été sanctionné le 22 octobre 2020.

La sanction du projet de loi 44 a entraîné le transfert des activités de redevances pour l'eau et des matières résiduelles du Fonds au FPEDHÉ le 1er novembre 2020. Il n'est pas possible pour l'instant d'évaluer les incidences financières de cette opération sur le Fonds. Toutefois, à titre d'information, les revenus générés en 2020 par les activités de redevances pour l'eau et des matières résiduelles sont respectivement de 3 033 milliers de dollars et de 133 731 milliers de dollars.

De plus, le projet de loi transfère du FPEDHÉ au Fonds les montants provenant de l'imposition de sanctions administratives pécuniaires et le montant des amendes versées par les personnes ayant commis une infraction en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RLRQ, chapitre Q-2, r. 15), du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17) ou du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.1). Il n'est pas possible pour l'instant d'évaluer les incidences financières de cette opération sur le Fonds.

Enfin, le projet de loi abolit le Conseil de gestion du Fonds vert et transfère certaines de ses responsabilités au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les actifs et les passifs seront transférés au Fonds d'électrification et de changements climatiques, qui en acquière les droits et en assume les obligations à compter du 1er novembre 2020. L'incidence financière du transfert de ces activités est négligeable pour le Fonds.

4. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	2020	2019
Revenus d'intérêts – Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 740	19 779
Revenus d'intérêts – Débiteurs	963	1 788
Revenus de placement de portefeuille	11 741	3 495
	<u>29 444</u>	<u>25 062</u>

5. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2020	2019
Subvention pour support aux activités autres qu'en capital	582 921	536 471
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	157 751	137 535
Subvention pour le fonctionnement et approvisionnements en biens et services	10	42
	<u>740 682</u>	<u>674 048</u>

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 0,25 % (1,75 % au 31 mars 2019)	38 232	38 579
Placements		
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2020	259 117	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2020	5 072	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2020	806 814	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,70 %, échéant le 29 mai 2020	469 069	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,75 %, échu le 1 ^{er} avril 2019	-	900 449
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,75 %, échu le 1 ^{er} avril 2019	-	5 450
Certificat de dépôt, taux d'intérêt de 1,75 %, échu le 1 ^{er} avril 2019	-	220 400
	<u>1 540 072</u>	<u>1 126 299</u>
	<u>1 578 304</u>	<u>1 164 878</u>

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2020	2019
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,72 %, échéant le 10 juin 2020 (Changements climatiques)	300 309	-
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,74 %, échu le 21 août 2019 (Changements climatiques)	-	100 207
Obligation de Financement-Québec, taux d'intérêt de 1,77 %, échu le 29 mai 2019 (Changements climatiques)	-	252 468
	<u>300 309</u>	<u>352 675</u>

La juste valeur des placements au 31 mars 2020 est de 300 522 milliers de dollars et de 352 756 milliers de dollars au 31 mars 2019.

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

8. DÉBITEURS

	2020	2019
Redevances exigibles sur les changements climatiques	12 593	12 180
Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	26 291	24 691
Redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau	1 603	1 346
Intérêts sur placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	407	1 015
Autres	112	648
	<u>41 006</u>	<u>39 880</u>
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>(12 104)</u>	<u>(11 128)</u>
	<u>28 902</u>	<u>28 752</u>

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement ³	Équipements informatiques et bureautiques	Réseaux complexes ⁴	Développement informatique	2020
Coût							
Solde au début	151	874	1 072	11	-	6 632	8 740
Acquisitions d'immobilisation corporelles	-	-	401	7	130	159	697
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	(8)	(8)
Solde à la fin	151	874	1 473	18	130	6 783	9 429
Amortissement cumulé							
Solde au début	3	550	255	8	-	4 144	4 960
Amortissement d'immobilisations corporelles	8	87	112	5	-	459	671
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Solde à la fin	11	637	367	13	-	4 600	5 628
Valeur comptable nette	140	237	1 106	5	130	2 183	3 801

Au 31 mars 2020, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 32 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

³ La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et équipement en cours représentant un montant de 65 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

⁴ La catégorie « Réseaux complexes » contient des réseaux complexes en cours représentant un montant de 130 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement ⁵	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique ⁶	2019
Coût						
Solde au début	-	874	517	11	7 215	8 617
Acquisitions d'immobilisation corporelles	151	-	555	-	42	748
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(625)	(625)
Solde à la fin	151	874	1 072	11	6 632	8 740
Amortissement cumulé						
Solde au début	-	462	171	7	3 822	4 462
Amortissement d'immobilisations corporelles	3	88	84	1	611	787
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(289)	(289)
Solde à la fin	-	550	255	8	4 144	4 960
Valeur comptable nette	148	324	817	3	2 488	3 780

Au 31 mars 2019, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 4 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

⁵ La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et équipement en cours représentant un montant de 17 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

⁶ La catégorie « Développement informatique » contient du développement informatique en cours représentant un montant de 2 005 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

10. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2025, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>						
Transferts						
Ententes autres qu'en capital	16 612	4 876	306	-	-	21 794
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	2 158	62	-	572	-	2 792
Fonctionnement						
Approvisionnements en biens et services	1 503	187	-	-	-	1 690
Sous-total	20 273	5 125	306	572	-	26 276
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>						
Transferts						
Ententes autres qu'en capital	43 858	24 883	7 115	2 237	-	78 093
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	146 704	98 114	51 268	23 858	1 800	321 744
Fonctionnement						
Approvisionnements en biens et services	2 259	958	767	795	418	5 197
Sous-total	192 821	123 955	59 150	26 890	2 218	405 034
Total	213 094	129 080	59 456	27 462	2 218	431 310

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

10. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2028, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et plus	Total
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>							
Transferts							
Remboursement du coût des immobilisations corporelles liées aux obligations contractuelles	44 356	31 435	16 586	9 291	-	-	101 668
Remboursement du coût des immobilisations corporelles non liées aux obligations contractuelles	27 955	171 838	51 585	64 569	78 255	348 138	742 340
Total	72 311	203 273	68 171	73 860	78 255	348 138	844 008

11. INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

Au cours de l'exercice 2020, le Fonds n'a subi aucune incidence financière importante à cause de la pandémie.

Le Fonds a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces évènements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats, les flux de trésorerie et la situation financière du Fonds pour les périodes futures.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du Ministre, du Sous-ministre et du directeur du cabinet. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les frais de gestions liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tel que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

Les sommes à verser en vertu d'une entente avec le gouvernement du Canada sont constatées à la valeur d'échange. Elles sont en lien avec le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Ces sommes à verser n'ont aucun impact sur les revenus et les charges du Fonds.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice clos le 31 mars 2020.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 